



Variété Récolte par le vendeur Récolte par l'acheteur

Quantité récoltée a dt Surface de la parcelle, ares b ares

Prix du kg MS c cts Teneur en MS de la récolte d %

Frais de récolte, CHF/ha e CHF/ha
(Adapté des tarifs Agroscope 2015: CHF 700.-/ha)

Prix indicatifs pour la betterave fourragère en fonction de la variété et de la teneur en MS

Betteraves		% MS	cts / kg MS	CHF / dt MF	Variétés
Rendement moyen 120 à 150 dt MS/ha	fourragères ordinaires	9-13	42	3.90–5.40	Brigadier
	fourragères sucrières	conv.	42	5.40–6.70	Geronimo, Jamon, Kyros, Lipari, Ribambelle, Starmon
		bio	75	9.70–12.00	Jamon
	sucrières fourragères	16-19	42	6.70–7.90	Derby, Enermax, Godiva, Magnum

- La déduction pour la terre est en général de 5 % de la récolte brute.
- Si les conditions de récolte sont particulièrement défavorables, on calcule une déduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à 20 % de la récolte brute. Celle-ci est fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.
- Le pourcentage de matière sèche (% MS) est déterminé soit au laboratoire sur un échantillon, soit en se référant aux caractéristiques variétales.
- Le prix du kg MS est fixé d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur au moment de la signature du contrat. **Ce prix s'entend pour la betterave chargée au bord du champ.**

+ Total des décitonnes brutes de betterave	a	<input type="text"/>	dt
- Déduction pour teneur en terre (indicatif: 5 %)	a x 5/100	<input type="text"/>	dt
- Déduction pour conditions de récolte défavorable	f <input type="text"/> % a x f/100	<input type="text"/>	dt
= Total des décitonnes de betterave payables	g =	<input type="text"/>	dt
Prix à payer:	g x d x c	<input type="text"/>	CHF
- Si récolte effectuée par l'acheteur:	e CHF par ha x ha	<input type="text"/>	CHF
= Montant total à payer pour la récolte		<input type="text"/>	CHF

Lieu: Date:

Le vendeur: L'acheteur: